

PS - DPECS - PMI

Service Protection Maternelle et Infantile  
Réf. : PS/DPECS/PMI/NB/VS-2023  
Dossier suivi par Mme Nina BONIN  
Tél. : 03.80.63.66.28  
courriel : caje@cotedor.fr

Dijon, le **20 FEV. 2023**

Madame, Monsieur,

Je vous informe qu'en application des dispositions de la loi n° 2005-706 du 27 juin 2005 relative aux assistants maternels et familiaux, la Commission Consultative Paritaire Départementale (CCPD) au sein de laquelle sont appelés à siéger, à parité, des représentants de l'administration et des représentants des assistants maternels et familiaux doit être renouvelée.

Cette commission est une instance importante, puisqu'elle est chargée d'émettre un avis sur tout projet de restriction du contenu d'un agrément, de retrait ou de non renouvellement d'agrément ; elle doit par ailleurs être consultée chaque année sur le bilan des agréments ainsi que sur le programme de formation des assistants maternels et familiaux.

En Côte-d'Or, la composition de la CCPD a été fixée à **six membres**, soit **trois membres titulaires** représentant l'administration et **trois membres titulaires** représentant les assistants maternels et familiaux, sachant qu'un nombre équivalent de membres suppléants doit être désigné ou élu.

La représentation des assistants maternels et familiaux au sein de cette commission est assurée par voie d'élection au scrutin de liste à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne.

Sont électeurs les assistants maternels et familiaux agréés par le Président du Conseil Départemental, résidant dans le Département de la Côte-d'Or, et figurant sur la liste électorale arrêtée au **23 avril 2023**.

Les assistants maternels et familiaux souhaitant se présenter à cette élection, devront adresser, **au plus tard le 23 mars 2023 à 17 heures**, une liste de candidats :

- *chaque liste doit comprendre autant de noms qu'il y a de postes de titulaires et de suppléants à pourvoir, étant précisé que nul ne peut être candidat sur plusieurs listes,*

.../...

- chaque liste déposée doit comporter clairement l'intitulé et, le cas échéant, le sigle de l'organisation syndicale ou de l'association qui dépose et doit être signée par son représentant légal,
- le dépôt de chaque liste doit être accompagné d'une déclaration de candidature signée par chaque candidat,
- chaque liste doit désigner le nom d'un représentant de liste habilité à représenter ses candidats dans toutes les opérations électorales,
- chaque profession de foi sera imprimée, à la charge du Conseil Départemental, sur une feuille blanche, format A4, éventuellement en recto verso (caractères en noir et blanc). Les professions de foi seront acheminées avec les bulletins de vote et les enveloppes nécessaires au vote auprès de chaque électeur par le Conseil Départemental, suivant les usages déterminés.

L'arrêté d'ouverture du scrutin et la liste électorale pourront être consultés à l'accueil du Conseil Départemental - Cité Henry Berger - 1 rue Joseph Tissot à Dijon ainsi que sur le site du Conseil Départemental de la Côte-d'Or ([www.cotedor.fr](http://www.cotedor.fr)) et dans les Agences Solidarités Côte-d'Or, dont voici les coordonnées téléphoniques :

- Agence Solidarités Côte-d'Or de Dijon : 03.80.63.33.30
- Agence Solidarités Côte-d'Or de Talant - Chenôve : 03.80.63.27.60
- Agence Solidarités Côte-d'Or de Beaune : 03.80.63.35.51
- Agence Solidarités Côte-d'Or de Genlis : 03.80.10.06.80
- Agence Solidarités Côte-d'Or de Montbard : 03.80.63.35.01

Voici, à toutes fins utiles, la liste des organisations syndicales du département de la Côte-d'Or :

- **U.N.S.A.** (Union Nationale des Syndicats Autonomes) : [unsa.territoiaux21@gmail.com](mailto:unsa.territoiaux21@gmail.com) ou [unsa.cg21@orange.fr](http://unsa.cg21@orange.fr) - Tél : 06.62.05.43.56
- **F.A.F.P.T.** (Fédération Autonome de la Fonction Publique Territoriale) : [fafpt.cd21@gmail.com](mailto:fafpt.cd21@gmail.com) - Tél : 03.80.63.32.94
- **C.F.T.C.** (Confédération française des Travailleurs Chrétiens) : [cftc.ud21@orange.fr](mailto:cftc.ud21@orange.fr) ou [dgillotcftc@orange.fr](mailto:dgillotcftc@orange.fr) - Tél : 06.42.58.78.62
- **C.G.T.** (Confédération Générale du Travail) : [ud.cgt21@wanadoo.fr](mailto:ud.cgt21@wanadoo.fr)  
Tél : 03.80.67.62.40
- **CSAFAM** (Confédération des Salariés du particulier employeur, Assistants Familiaux et Assistant Maternels) : [secretairegenerale@csafam.fr](mailto:secretairegenerale@csafam.fr)  
Tél : 06.28.18.21.89
- **C.F.D.T.** (Confédération Française Démocratique du Travail) : [claire.vandroux.cfdt@gmail.fr](mailto:claire.vandroux.cfdt@gmail.fr) ou [rouadi.cfdt.ccpd@gmail.com](mailto:rouadi.cfdt.ccpd@gmail.com)  
Tél : 06.83.25.23.82 ou 06.11.14.29.86
- **U.D.F.O.** (Union Départementale Force Ouvrière) [udfo21@force-ouvriere.fr](mailto:udfo21@force-ouvriere.fr)  
Tél : 03.80.67.11.51

Vous recevrez le matériel de vote fin avril pour une élection par voie postale. Les bulletins devront arriver à la boîte postale **au plus tard le 23 mai 2023 à 17 h.**

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président

Pour le Président et par délégation  
Le Directeur Général des Services Départementaux

Xavier BARROIS